



*Syndicat  
Mixte  
Sequana*

## Rapport 2019 d'orientation budgétaire





## Préambule

Le Syndicat Mixte Sequana est issu de l'extension du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC). La procédure d'extension a été réalisée dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe et des SDCI de Côte d'or, de l'Yonne et de la Haute-Marne en vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Seine amont.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI a fait l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal. Les EPCI ont remplacé les communes au sein du SMS par représentation/substitution pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

6 communautés de communes sont désormais membre du SMS :

- Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais,
- Communauté de communes du Montbardois,
- Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine,
- Communauté de communes Forêt, Seine et Suzon,
- Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne,
- Communauté de communes du Chatillonnais.

Le SMS exerce également la compétence « animation et concertation » telle que définie au 12<sup>o</sup> de l'article L 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence est transférée au SMS par des communautés de communes ainsi que des communes, induisant un fonctionnement du syndicat « à la carte ».

Le SMS a sollicité la reconnaissance au titre d'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) auprès de la DRIEE d'Ile de France en novembre 2017. La candidature soumise a reçu un avis conforme du Préfet coordonnateur de bassin, après avis favorable du comité de bassin Seine Normandie. La procédure de transformation simplifiée est en cours et sera actée par arrêté interpréfectoral de modification des statuts faisant suite à une délibération du comité syndical favorable (30/11/2018) et consultation des membres du Syndicat Mixte Sequana.

## Cadre juridique du DOB

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération sur la base du rapport présenté permettant de prendre acte de la tenue du débat.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des

engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

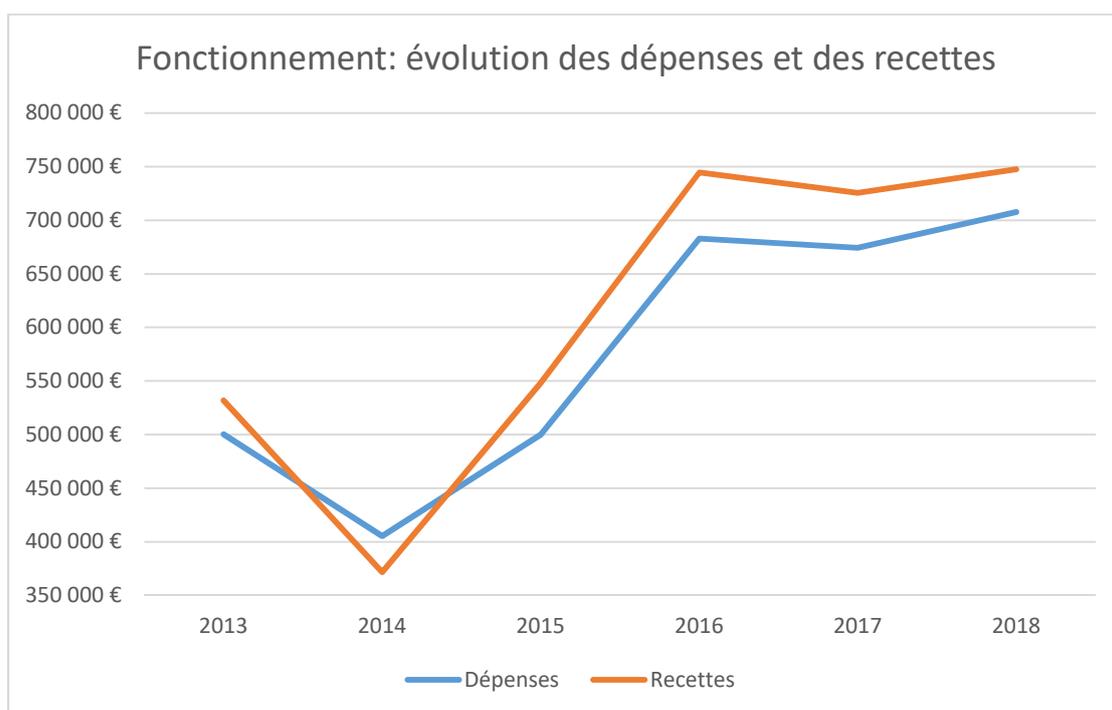
Le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux Présidents et Maires des collectivités membres dans un délai de 15 jours et mis à disposition du public.

## 1. Orientations budgétaires 2019

### Résultat de l'exercice budgétaire 2018

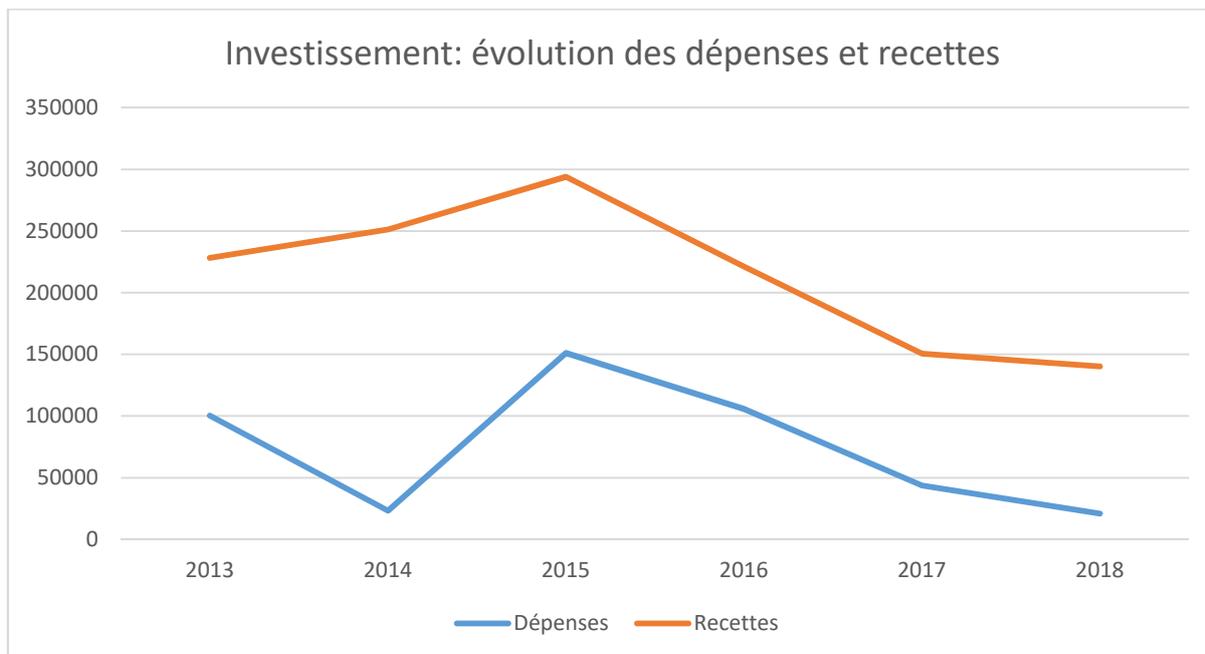
#### ➤ **Fonctionnement :**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2018 est attendu comme déficitaire (-11 067 €). Ce résultat s'explique par un retard de versement de subventions. Le déficit est comblé par le report des exercices précédents (40 162 €).



#### ➤ **Investissement**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2017 est attendu comme excédentaire (+ 12 656 €).

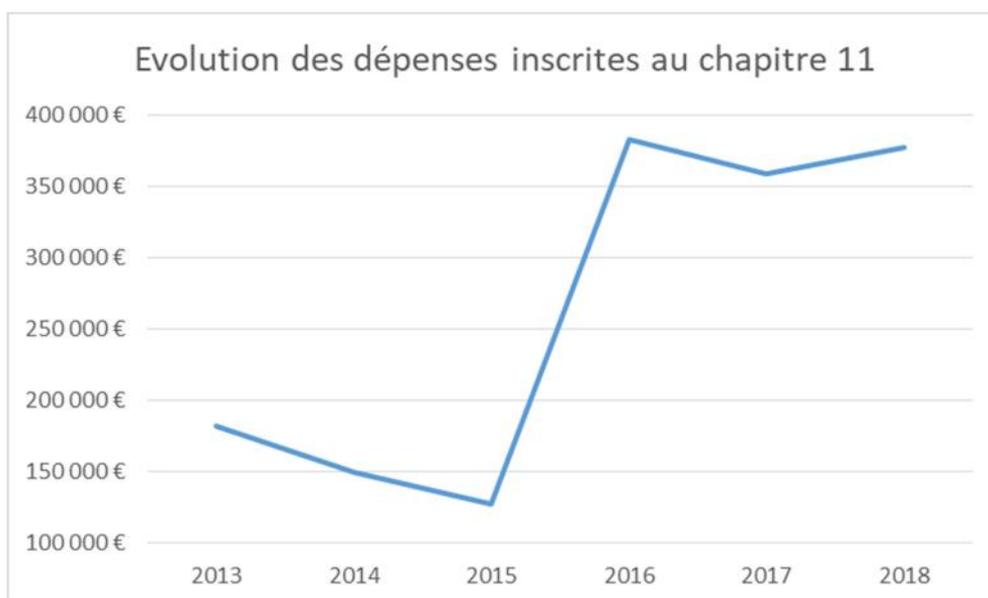


Prévisions budgétaires pour 2019 :

➤ **Fonctionnement**

Dépenses
----------

Chapitre 011 : charges à caractère général



Les dépenses inscrites à ce chapitre ont évolué depuis 2013 avec la mise en œuvre, à partir de 2015, de la répartition comptable des travaux et études entre sections de fonctionnement et d'investissement. Depuis 2015, l'ensemble des travaux et études réalisés sur terrains hors propriété du Syndicat est inscrit aux articles 61521 et 617.

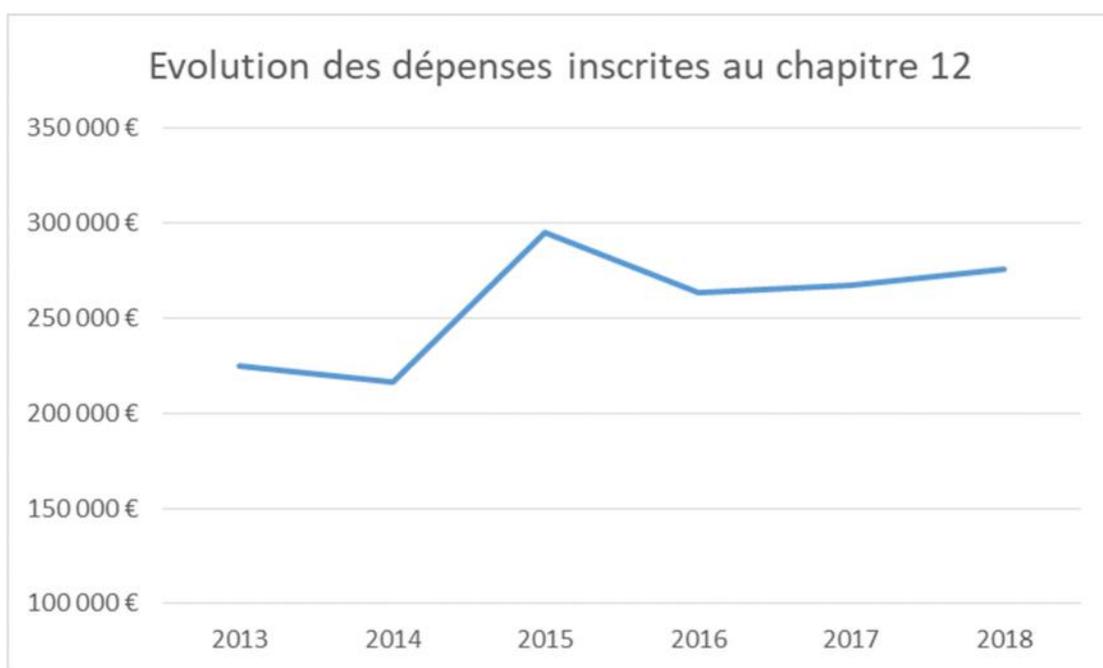
Les besoins 2019 sont estimés à 400 000€.

## Chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés

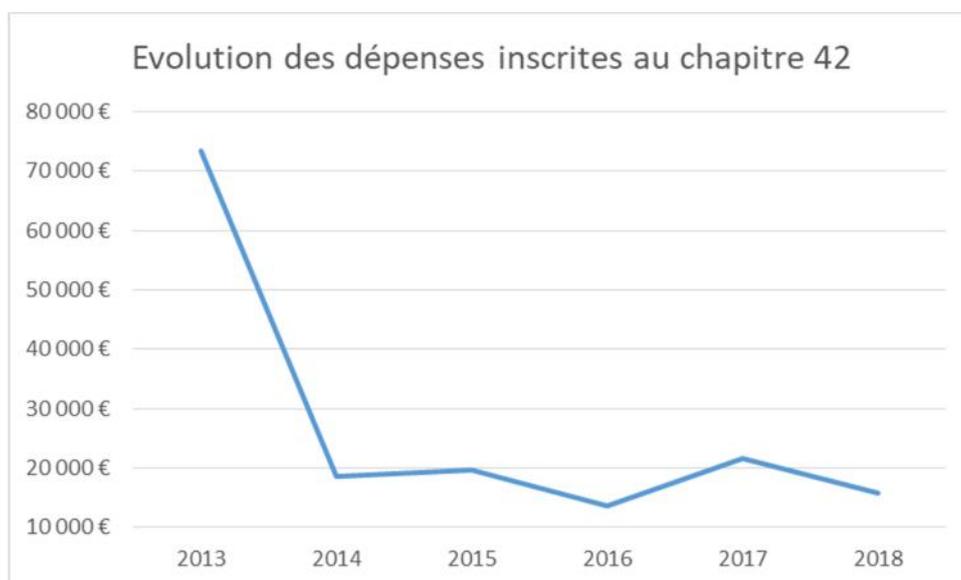
Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB. Toutefois, il peut être précisé que l'évolution du chapitre 012 a subi une hausse en 2014/2015 correspondant à la création d'un poste de chargé de mission ainsi qu'au remplacement d'un congé maternité par un CDD d'une durée de 6 mois.

En 2018, les charges de personnels sont relativement stables malgré l'emploi d'un poste d'agent technique en emploi avenir à temps plein et une vacance de poste de chargé de mission durant 5 mois.

En 2019, les besoins sont estimés à 315 000 €, prévisions identiques à celles de 2018. La hausse s'explique par la prévision de postes à temps pleins durant l'année (pas de vacances ni de temps partiel).



## Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections



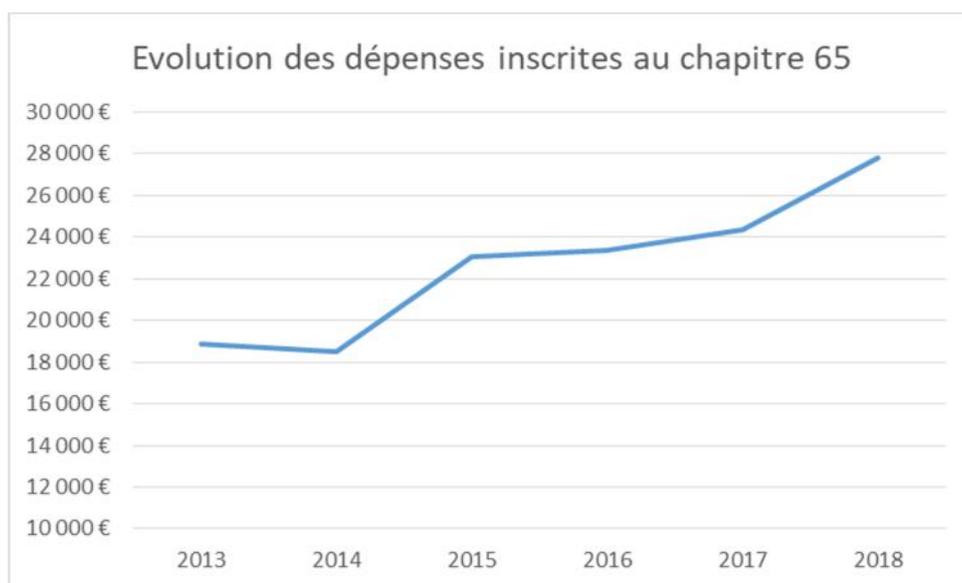
Ce chapitre est stable depuis 2014, passant de 18 654 € à 15 828 € en 2018.

Les besoins d'amortissement estimés pour 2019 sont de 15 000 €.

#### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Une hausse des dépenses du chapitre est observable en 2015 et imputable aux frais occasionnés par la rétribution d'un stagiaire sur 6 mois. Depuis 2016, la hausse est occasionnée par l'augmentation des indemnités des élus, la rétribution d'un service civique ainsi que d'un stagiaire.

Les montants 2019 sont estimés à 29 100 € pour ce chapitre.



#### Chapitre 66 et 67 : charges financières et charges exceptionnelles

Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure.

En 2019, les besoins sont estimés à 1 000 € en raison de trop perçus de financement qui feront l'objet de remboursements.

#### Recettes

#### Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Suite à l'optimisation des demandes de financements institutionnels, ce chapitre a présenté une hausse en 2015/2016.

En 2019, ce chapitre présentera une tendance à la baisse du fait du non renouvellement de convention de partenariat avec le SDDEA.

Les participations institutionnelles attendues en 2019 sont stables :

- Région : 53 169 €

- AESN : 427 462 €

Chapitres 75 et 77 : autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

Ces chapitres sont faiblement mobilisés :

- 30 € de recette annuelle de revenus des immeubles,

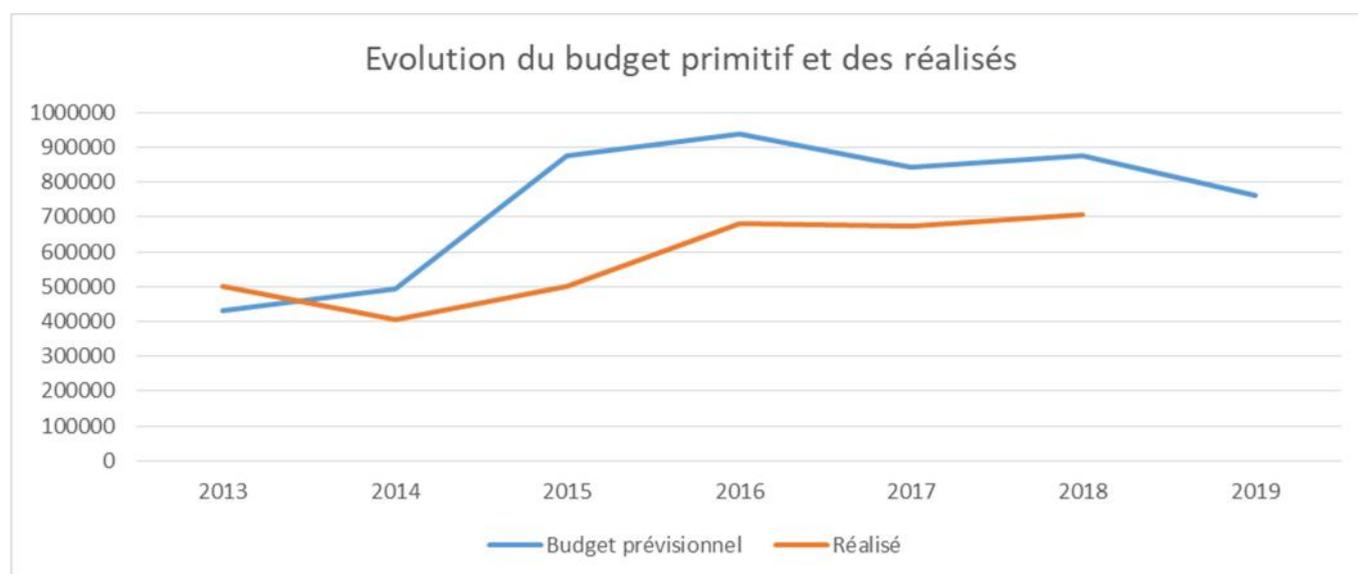
Aucune évolution n'est inscrite pour 2019.

### Réalisés budgétaires

#### ➤ Fonctionnement

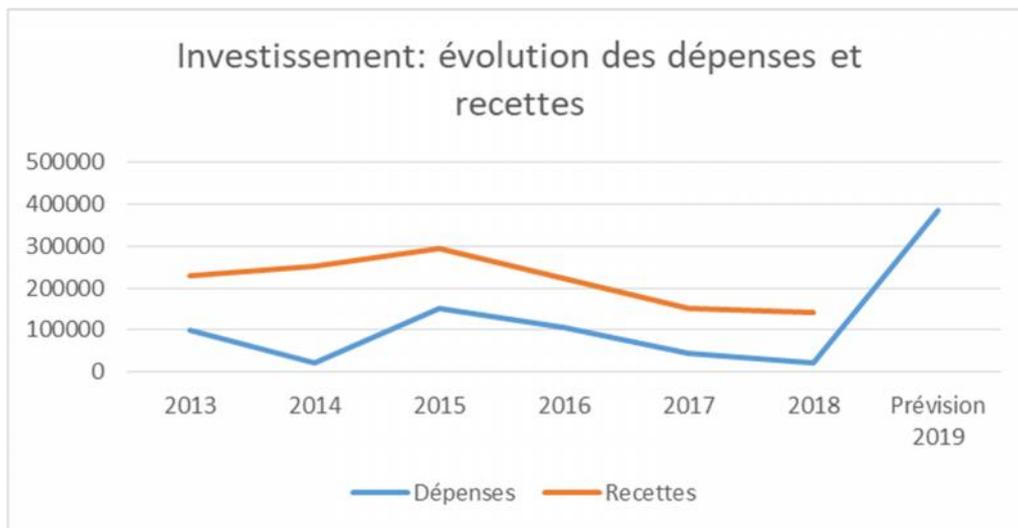
Les réalisations annuelles de la section de fonctionnement représentent environ 675 000 € depuis 2016.

En 2019, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 760 000 €. Ce montant de fonctionnement correspond à l'intégration du prévisionnel de travaux et l'augmentation relative des charges de personnel.



#### ➤ Investissement

En investissement, la situation 2018 est restée calibrée au regard des missions et besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter trop de dépenses d'amortissement sur la section de fonctionnement.



En 2019, le projet d'aménagement de l'ouvrage de la Perception occasionnera une forte hausse du budget d'investissement. Les travaux consisteront à rénover et automatiser les vannages ainsi qu'à créer une passe à poissons (322 000€ TTC)

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à 385 000 € (dont remplacement de 4 unités informatiques de 9 ans et 1 véhicule).

Les recettes 2018 sont estimées à 588 000 € (report d'excédent, FCTVA, subventions, prêt à court terme relatif aux travaux d'aménagement de l'ouvrage de la Perception).

## 2. Présentation des engagements pluriannuels

Le SMS n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2019.

## 3. Structure et gestion de l'encours de la dette

Le SMS n'a pas eu recours à l'emprunt, il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Le budget 2019 prévoit un recours à l'emprunt sur la section d'investissement. Cet emprunt présentera une échéance courte (2/3 ans), permettant de pallier aux délais de versement de subventions attendues ainsi qu'à ceux relatifs au remboursement de FCTVA.

## 4. Structure des effectifs et dépenses liées

### Répartition des effectifs

En 2018 les effectifs du SMS sont restés stables à 8.05 ETP. Un chargé de mission a quitté le Syndicat en aout 2018 et a été remplacé en janvier 2018.

L'équipe est consolidée par un volontaire en service civique, responsable des animations scolaires et grand public.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMS dispose donc de 8.05 ETP répartis ainsi :

- 1 responsable de structure/ ingénieur contractuel dont le CDD arrive à échéance le 31/08/2020,
- 1 chargé de mission zones humides/ érosion et ruissellement contractuel dont le CDD arrive à échéance le 19/09/2020,
- 1 chargé de mission/ animateur secondaire contractuel dont le CDD arrive à échéance le 01/01/2020,
- 1 secrétaire/comptable contractuel en CDI,
- 2 techniciens contractuels dont les CDD arrivent à échéance le 01/04/2019 et le 04/06/2020,
- 1 agent d'entretien contractuel dont le CDD arrive à échéance le 01/07/2020,
- 1 agent technique contractuel dont le CDD arrive à échéance le 17/04/2020,
- 1 fonctionnaire de catégorie C IM332 IB356.

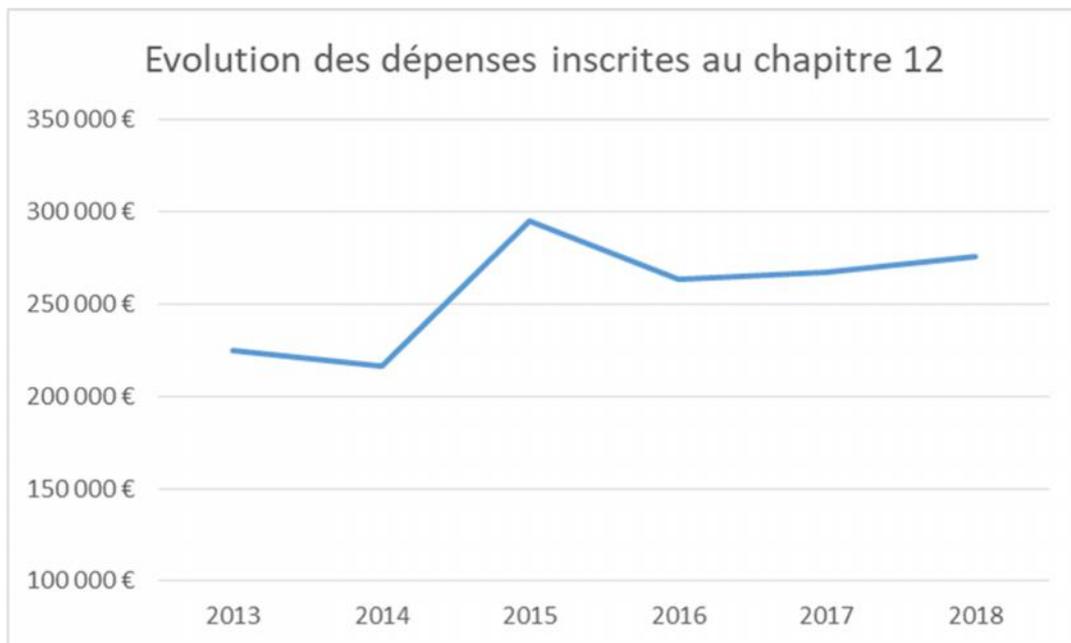
Les équivalents temps pleins (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du Syndicat, à savoir 35h.

Il n'est pas prévu d'évolution des effectifs en 2019.

Ce panorama se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 « charges de personnel ». Son montant est relativement stable depuis 2016. L'année 2018 a été impactée par une vacance de postes (chargé de mission/ animateur secondaire) durant plusieurs mois.

Comme expliqué précédemment, le chapitre 012 est attendu en augmentation et aux alentours de 315 000 € :

- Pas de vacance de poste prévisionnelle,
- GVT (promotion, avancement de grade, échelons),
- Augmentation des cotisations patronales.



### Régime indemnitaire et avantages

Un passage sur le RIFSEEP a été opéré en mai 2017 pour le personnel relevant du grade d'attaché territorial et le personnel titulaire technique de catégorie C.

Pour le besoins du service, le personnel du syndicat bénéficie de cinq véhicules de service liés à l'exercice des missions et de 7 lignes de téléphonies mobiles.

Afin de respecter l'article 9 de la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndical met en place un principe de cartes cadeaux d'une valeur équivalente à 100€/an et par agent à temps complet. Par ailleurs le SMS ne prévoit rien en matière de COS, chèques vacances ou encore mutuelle.

Aucune évolution n'est prévue en 2019.

### 5. Les projets du SMS

- Modification de dénomination en EPAGE Sequana,
- Réalisation et valorisation du bilan du contrat global Sequana,
- Elaboration du Contrat Eau et Climat 2020/2024.
- Entretien de la végétation rivulaire :

Cette action est mise en œuvre par l'intermédiaire d'un accord cadre à bons de commande signé avec l'entreprise CHENOT (1 an renouvelable 3 fois). Les interventions comprennent l'élagage, le débroussaillage, la coupe sélective d'arbres penchés menaçant des enjeux et de façon significative les écoulements. Les travaux sont réalisés sous procédure d'intérêt général et entraînent la rétrocession des droits de pêche aux AAPPMA.

Les interventions auront lieu sur les communes de Montliot et Courcelle, Vix, Pothières, Noiron-sur-Seine, Vannaire, Charrey-sur-Seine, Gommeville, Autricourt, Grancey-sur-Ource, Colmier-le-Bas, Colmier-le-Haut.

Les dépenses prévues en 2019 sont estimées à 80 000 € TTC.

➤ Actions de restauration physique de cours d'eau

Cet intitulé comporte plusieurs types d'interventions programmées en 2019 :

- Création d'épis et blocs abris à Charrey-sur-Seine et Villotte-sur-Ource,
- Création de banquettes végétalisées et épis à Brion-sur-Ource (Ource),

Les dépenses prévues en 2019 sont estimées à 70 000 € TTC.

➤ Protection des berges

Les interventions comprennent la création de clôtures et d'abreuvoirs ainsi que la plantation d'une ripisylve adaptée. Les interventions auront lieu sur la commune de Riel-les-Eaux.

Les dépenses prévues en 2019 sont estimées à 25 000 € TTC.

➤ Restauration de la continuité écologique

Sur la commune de Châtillon-sur-Seine, l'ouvrage de « la Perception », appartenant au SMS fera l'objet de travaux d'entretien et mise aux normes : remplacement et automatisation des vannes, création d'une passe à poissons et rénovation du muret de berge. Les travaux seront réalisés par l'entreprise BOUREAU SA, sous maîtrise d'œuvre SEGI.

Les dépenses prévues en 2019 sont estimées à 322 000 € TTC, inscrites sur la section d'investissement.

➤ Réalisation d'études

Programmation de nouvelles études :

- Réalisation d'une étude visant l'aménagement du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine (problématique écologique et inondation)
- Etude de faisabilité du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais »

Les dépenses prévues en 2019 sont estimées à 105 000 € TTC.

➤ Communication

Le volet communication fait l'objet d'un soutien par un volontaire en service civique qui a réalisé 50 interventions scolaires en 2018.

Les actions inscrites concernent la conception et la diffusion dématérialisée de plaquettes et supports de communication, la gestion du site internet, la participation à des salons, l'organisation de journées thématiques et la réalisation d'une troisième édition du concours photo.

Les dépenses prévues en 2018 sont estimées à 2 000 € TTC.